



CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Approuvé par le conseil d'administration de SapiSelco srl

Résumé

PREMESSA – CHI SIAMO	3
La mission di SapiSelco srl	3
FINALITA' E DESTINATARI DEL CODICE	4
REGOLE DI COMPORTAMENTO NEL BUSINESS	5
Etica e integrità nel business	5
Conformità alle normative vigenti	5
Conflitto di interesse	5
Divulgazione delle informazioni riservate ed obbligo di confidenzialità	5
Concorrenza leale e antitrust	6
Proprietà intellettuale.....	6
Prevenzione della corruzione e del riciclaggio.....	6
Embargo, controlli sulle esportazioni e sanzioni economiche.....	6
Responsabilità finanziaria e registrazioni accurate.....	6
Due diligence	7
Gestione responsabile delle materie prime e dei minerali	7
DIRITTI UMANI E CONDIZIONI LAVORATIVE	8
Assunzioni e reclutamento etico.....	8
Lavoro minorile e giovani lavoratori.....	8
Orario di lavoro e salario	8
Pari opportunità e diritti delle donne	9
Diversità, uguaglianza e inclusione	9
Molestie e non discriminazione	9
Schiavitù moderna.....	9
Libertà di associazione e contrattazione collettiva.....	9
Comunità locali.....	9
Forze di sicurezza private o pubbliche	9
AMBIENTE	10
SALUTE & SICUREZZA.....	12
PRIVACY, PROTEZIONE E SICUREZZA DEI DATI PERSONALI	13
MECCANISMO DI RECLAMO - WHISTLEBLOWING	13

AVANT-PROPOS - QUI SOMMES-NOUS ?

Entreprise italienne appartenant à la famille Griggio, SapiSelco Srl produit depuis les années 50 des articles techniques par moulage par injection des matières plastiques, dans le cadre d'un processus de croissance constant qui lui a valu :

- en 1994, la première certification de son Système de management de la qualité selon la norme UNI EN ISO 9002, devenue par la suite l'UNI EN ISO 9001,
- en 2002, la certification de son Système de management environnemental selon la norme UNI EN ISO 14001
- en 2018, la certification selon le référentiel IATF 16949 pour le management de la qualité dans le secteur automobile.

Tous les sites de production SapiSelco srl sont situés dans le Nord-Est de l'Italie (province de Padoue), et mènent les activités suivantes :

- Conception d'articles et de moules
- Fabrication de moules en acier
- Moulage de matières plastiques

La gamme d'articles produits par SapiSelco srl comprend des colliers de serrage, des colliers, des chevilles à expansion, des scellés de sécurité et une gamme d'accessoires de fixation destinés à différents secteurs (électrique, automobile, etc.). La liste actualisée peut être consultée sur le site www.sapiselco.com.

Le développement des technologies et du savoir-faire de l'entreprise, ainsi que sa capacité à personnaliser les produits en tant qu'élément distinctif sur son marché cible ont valu à SapiSelco srl une position de premier plan parmi les grands producteurs mondiaux de colliers de câblage et d'articles de fixation, avec une production quotidienne de millions de pièces et une présence sur 65 marchés du monde entier.

La mission de SapiSelco srl

« Nous sommes une entreprise familiale animée par la même passion depuis plus de trois générations : créer des produits de qualité, fruit de la recherche et de l'innovation technologique, en valorisant une production 100 % Made in Italy. Améliorer ce qui est déjà considéré comme excellent : c'est dans cet objectif que nous travaillons quotidiennement afin de mériter la confiance que nos clients nous accordent depuis plus de 70 ans (S. Griggio, ingénieur).

Les capacités organisationnelles et productives de l'entreprise sont développées dans le respect des intérêts légitimes de toutes les parties prenantes, et dans un souci d'équité et de correction en matière de relations de travail, dans le respect des normes relatives à la sécurité des travailleurs ainsi que des lois en vigueur ; toutes les activités sont fondées sur l'intégrité et la loyauté, sans conflit entre intérêt d'entreprise et intérêt personnel.

OBJET ET DESTINATAIRES DU CODE

Depuis 2015, SapiSelco srl a adopté un Code éthique qui définit avec précision les valeurs de référence auxquelles doivent se conformer les administrateurs et les collaborateurs de SapiSelco srl, favorisant ainsi une prise de conscience majeure du personnel sur les questions liées à la responsabilité sociale de l'entreprise.

Avec ce Code d'éthique et de conduite, qui intègre et remplace son Code d'éthique, SapiSelco srl entend étendre sa promotion d'une culture d'éthique et de durabilité à tous ses fournisseurs.

SapiSelco srl a en effet l'intention de faire exclusivement appel à des tiers partageant son engagement en matière d'intégrité, de durabilité et de droits de l'homme, et ayant accepté de satisfaire aux exigences énoncées dans le présent document, dont l'objectif est de contribuer à la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement durable sur le plan social, environnemental et économique.

Le Code s'applique en complément de toutes les réglementations en vigueur dans les pays où la société opère, et offre un aperçu des principes directeurs et des principales activités qui y sont liées.

SapiSelco srl et tous ses fournisseurs s'engagent ainsi à :

- diffuser le Code d'éthique et de conduite à tous leurs collaborateurs, fournisseurs et partenaires ;
- partager l'engagement pris, en toute transparence, avec l'ensemble des parties prenantes ;
- veiller à ce que les collaborateurs ayant signalé des violations du présent code ne fassent l'objet d'aucun type de représailles.

La conviction d'agir dans l'intérêt de l'entreprise ne peut sous aucun prétexte justifier un comportement contraire au Code, et SapiSelco srl est résolu à ne pas **établir de relations commerciales** avec quiconque refusant expressément de se conformer aux principes du Code.



RÈGLES DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

Éthique et intégrité en milieu professionnel

Les fournisseurs de SapiSelco Ltd. sont tenus d'assimiler les exigences légales et de connaître les normes s'appliquant à SapiSelco Srl et à eux-mêmes en tant que fournisseurs. Nul n'est censé ignorer la loi.

Les fournisseurs sont tenus de connaître, comprendre et respecter, au moyen de processus appropriés, les lois et réglementations applicables dans les régions où ils opèrent ou exercent leurs activités, afin d'adhérer aux normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme ainsi qu'aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise tels que définis notamment dans les conventions internationales.

Respect de la réglementation

Les fournisseurs sont tenus de respecter toutes les règles et réglementations nationales, communautaires et internationales applicables dans les pays où ils opèrent, en adoptant toutes les mesures leur permettant de se tenir constamment à jour et de se conformer à l'évolution des normes.

Conflit d'intérêts

Les collaborateurs, les consultants et les agents commerciaux doivent éviter toute situation de conflit d'intérêts, en particulier ceux de type personnel ou familial, risquant de fausser leur jugement dans la détermination du meilleur intérêt de SapiSelco Srl et la manière la plus appropriée de le poursuivre. Les décisions adoptées au nom de SapiSelco Srl doivent correspondre au meilleur intérêt de l'entreprise.

Les fournisseurs doivent à leur tour identifier, prévenir et gérer les conflits d'intérêts de manière adéquate, en concevant et en mettant en œuvre des mesures administratives et organisationnelles appropriées, et en assistant et en soutenant efficacement SapiSelco srl dans l'évaluation des risques de conflit.

Après évaluation des risques, SapiSelco Ltd. déterminera s'il convient de gérer le conflit d'intérêts en adoptant des mesures d'atténuation du risque appropriées ou s'il est préférable de demander au fournisseur de s'abstenir d'agir.

Divulgence d'informations confidentielles et obligation de confidentialité

Le savoir-faire développé par SapiSelco srl constitue une ressource fondamentale que tout fournisseur, collaborateur, consultant et agent commercial est tenu de protéger.

Ces informations, ainsi que toutes les autres informations confidentielles relatives aux connaissances ou aux données détenues par SapiSelco srl, ne doivent pas être utilisées, communiquées ni divulguées sans autorisation spécifique.

Les fournisseurs s'engagent à limiter exclusivement l'accès à ces informations au personnel ayant besoin de les connaître pour des raisons liées à la fourniture elle-même.

L'obligation de confidentialité restera en vigueur après la fin de la relation avec SapiSelco srl, conformément aux réglementations applicables et/ou aux engagements contractuels.

Tous les collaborateurs, consultants et agents commerciaux sont tenus au respect strict des lois relatives à l'abus d'informations privilégiées (délit d'initié), et doivent en particulier s'abstenir d'utiliser les informations obtenues dans le cadre de leur fonction au sein de SapiSelco srl ou découlant des relations d'affaires avec SapiSelco srl (à condition qu'elles ne soient pas publiques) en vue d'en tirer un avantage personnel ou de favoriser des tiers, que ce soit durant leur relation d'emploi ou après sa cessation.

Concurrence loyale et antitrust

Les fournisseurs de SapiSelco srl doivent s'engager à respecter les lois relatives à la loyauté de la concurrence commerciale en appliquant, chaque jour et dans toutes leurs activités, le principe de concurrence loyale et en évitant d'influencer la concurrence économique régulière par des comportements susceptibles de restreindre la concurrence ou de créer ou renforcer une position de monopole.

Propriété intellectuelle

Les fournisseurs de SapiSelco srl éviteront tout type de perturbation de la liberté industrielle ou commerciale, ainsi que toute forme de concurrence illicite, de fraude, de contrefaçon ou d'usurpation des droits de propriété industrielle, en veillant à ce que toutes les personnes agissant dans l'intérêt de la Société respectent la législation en vigueur.

SapiSelco srl protège ses droits de propriété intellectuelle tels que brevets, marques et signes distinctifs en respectant les politiques et procédures prévues pour leur protection ; l'entreprise oriente parallèlement ses actions dans le respect de la propriété intellectuelle d'autrui, en ne violant pas les contrats de licence des droits de propriété intellectuelle et en s'abstenant de tout usage non autorisé de ces derniers (qu'il s'agisse de marques, signes distinctifs, dessins, logiciels, etc.), ainsi que de toute mise sur le marché de produits portant des marques ou signes susceptibles d'induire l'acheteur en erreur en les attribuant à un autre producteur. Le même comportement est exigé de tous les fournisseurs.

Prévention de la corruption et du blanchiment d'argent

Aucun collaborateur de SapiSelco srl, proches inclus, et aucun consultant, agent de vente ou fournisseur ne devra demander, solliciter, accepter (directement ou indirectement) des paiements à des fins de corruption, ni inciter ou permettre à un tiers de demander ou de recevoir des paiements, cadeaux ou dons à cette fin. Les articles commerciaux de valeur modeste, communément acceptés au niveau international, sont acceptables.

Aucun type de corruption ou d'extorsion ne sera toléré, y compris envers les fonctionnaires, sous quelque forme ou manière que ce soit.

Le fournisseur ne devra pas faciliter ni favoriser des tiers, et ses collaborateurs ne devront participer, directement ou indirectement, à aucune activité impliquant le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ou tout autre revenu provenant d'activités criminelles, sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit.

Embargos, contrôles des exportations et sanctions économiques

Nous attendons des fournisseurs que, à l'instar de SapiSelco srl, ils ne violent pas les contrôles du commerce intérieur et les régulations relatives aux exportations internationales, ni les sanctions ou embargos commerciaux, économiques ou financiers éventuellement applicables. Il incombe également à SapiSelco srl et à ses fournisseurs d'identifier et gérer les restrictions commerciales applicables à leurs activités, y compris celles des pays et entités sanctionnés.

Responsabilité financière et registres précis

Les fournisseurs sont tenus de se conformer à toutes les lois nationales et internationales applicables en matière de comptabilité, de fiscalité et de transparence, et de s'abstenir de toute forme de fraude, d'extorsion, d'évasion fiscale, d'évitement fiscal, de blanchiment d'argent ou de tout autre comportement illicite similaire.

Tous les fournisseurs sont tenus d'émettre des factures exactes et complètes accompagnées de tous les documents nécessaires, ainsi que de s'abstenir de tout comportement ou omission susceptible de compromettre la tenue correcte et complète des registres comptables de SapiSelco srl.

Diligence raisonnable

En vue de vérifier la conformité des fournisseurs avec le présent document, SapiSelco srl se réserve le droit de mener un processus de diligence raisonnable basé sur les lignes directrices de l'OCDE « Devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises », ainsi que la réalisation d'audits tiers dans les installations des fournisseurs en cas de manquement grave au présent document. Tous les fournisseurs sont tenus de mettre en œuvre un processus de diligence raisonnable afin de s'assurer que leur chaîne d'approvisionnement respecte également les normes et règles énoncées dans le présent document.

Gestion responsable des matières premières et des minéraux

Les fournisseurs doivent s'approvisionner de manière responsable en matières premières et en minéraux utilisés dans leurs produits, et ceci en développant un système de gestion qui favorise la traçabilité et la transparence de la chaîne d'approvisionnement tout en identifiant les risques liés à l'extraction et au commerce des minéraux tels que les violations des droits de l'homme, les conflits, le travail des enfants, les activités illégales et les conditions de santé et de sécurité non sécurisées.

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables concernant les obligations formelles relatives aux produits commerciaux fournis à SapiSelco srl en adoptant les meilleures pratiques de production et en traitant leurs problèmes potentiels en matière d'environnement, de santé et de sécurité, conformément aux normes et réglementations les plus élevées internationalement reconnues.

Les fournisseurs doivent identifier correctement les produits chimiques et les mélanges dangereux, les communiquer à SapiSelco srl et veiller à ce qu'ils soient manipulés, utilisés, transportés, stockés, recyclés et éliminés de manière sécuritaire et conformément aux réglementations nationales et internationales.



DROITS DE L'HOMME ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Ci-dessous sont énoncés les principes confirmant l'importance du respect de l'individu, conformément aux lois nationales et aux Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et visant à garantir un traitement équitable en excluant toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la race, la religion et la nationalité. Tous les principes énoncés ci-dessous et adoptés par SapiSelco srl doivent également être respectés par les fournisseurs :

Recrutement éthique

Tout le personnel des fournisseurs doit disposer d'un contrat de travail en bonne et due forme, comme prévu par la réglementation locale, et aucune forme d'emploi irrégulier ne sera tolérée ; à l'instar de SapiSelco srl, les fournisseurs doivent pour cela s'engager à mettre en place une supervision précise du travail également offert/effectué par des sous-traitants externes.

Il est également interdit d'employer des travailleurs dépourvus d'un permis de séjour régulier, et les fournisseurs devront garantir à leurs collaborateurs une couverture sociale, de protection et d'assurance conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables, ainsi qu'aux conventions collectives en vigueur.

Le respect des principes d'égalité et d'égalité des chances doit être encouragé dans les activités de sélection et de recrutement. Indépendamment des caractéristiques personnelles telles que l'appartenance ethnique, le genre, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle, les candidats doivent bénéficier de l'égalité des chances et être évalués sur la base de leurs compétences et de leur potentiel, en évitant toute forme de favoritisme ou de corruption dans le cadre de l'embauche et/ou des promotions.

SapiSelco srl et ses fournisseurs doivent en outre offrir des possibilités de formation et d'éducation à leurs collaborateurs, et garantir un environnement de travail conforme aux exigences d'hygiène et de sécurité imposées par la législation en vigueur.

Travail des enfants et jeunes travailleurs

Conformément à l'âge minimum fixé par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les fournisseurs doivent garantir que l'âge minimum d'admission à l'emploi soit respecté. Conformément aux conventions n° 138 et n° 182 et aux lois nationales, SapiSelco srl rejette catégoriquement tout recours au travail des enfants.

Horaires de travail et salaire

À l'instar de SapiSelco srl, les fournisseurs doivent traiter leurs employés avec respect et équité et les rémunérer de manière adéquate.

SapiSelco srl et ses fournisseurs doivent proscrire toute forme d'exploitation du travail, y compris par le biais d'activités d'intermédiation, en s'abstenant de soumettre les travailleurs à des conditions d'exploitation ou de tirer profit de leur état de besoin. Il est obligatoire de s'engager à respecter la réglementation en vigueur en matière de rémunération et de temps de travail, en se conformant aux dispositions suivantes :

- il est légalement et moralement obligatoire de verser une rémunération proportionnée à la quantité et à la qualité du travail, et conforme aux dispositions des conventions collectives nationales ou territoriales ;
- il est nécessaire de veiller au respect des horaires de travail, en réglementant l'exécution des heures dites supplémentaires, les périodes de repos, y compris les périodes de repos hebdomadaire, les congés obligatoires et les jours fériés ;

- Il est obligatoire de garantir des conditions de travail dignes, notamment en excluant toute méthode de surveillance illégale ou portant atteinte à la personnalité de l'individu et ne répondant pas à des exigences objectives et reconnues.

Égalité des chances et droits des femmes

SapiSelco srl garantit l'égalité salariale entre hommes et femmes et offre à tous ses collaborateurs les mêmes opportunités en termes de développement professionnel, et la même chose est exigée des fournisseurs. Ces derniers doivent notamment s'engager à protéger les droits des mères et des futures mères.

Diversité, égalité et inclusion

SapiSelco srl exige que ses fournisseurs s'engagent à son instar à soutenir les principes d'inclusion en protégeant et en valorisant la diversité, notamment en ce qui concerne race, origine nationale, territoriale ou sociale, caste, naissance, religion, handicap, genre, orientation sexuelle, responsabilités familiales, état civil, appartenance syndicale, opinions politiques, âge, appartenance à une minorité ethnique, appartenance à une population autochtone ou toute autre condition susceptible de donner lieu à discrimination.

Harcèlement et non-discrimination

SapiSelco srl considère comme absolument inacceptable tout harcèlement ou comportement indésirable, notamment ceux liés à la diversité, visant à porter atteinte à la dignité de la personne, sur le lieu de travail comme à l'extérieur. Tous les fournisseurs doivent adhérer à ce principe de respect et d'égalité.

Esclavage moderne

SapiSelco srl et les fournisseurs ne doivent tolérer aucune forme de travail forcé ou obligatoire de la part de quiconque au sein de la chaîne d'approvisionnement, ni aucune forme d'esclavage moderne (c'est-à-dire tout travail effectué sous la menace d'intimidation, de sanction ou de violence des forces de sécurité ou sous la menace d'un préjudice), ni la traite des êtres humains.

Liberté d'association et négociation collective

Le droit de tous les travailleurs de former des syndicats, des associations professionnelles et des organes de représentation des travailleurs et de s'y affilier, sur la base de la législation nationale, doit être respecté. Toute forme de discrimination basée sur les activités syndicales doit être rejetée.

Communautés locales

Le fournisseur assume la responsabilité d'opérer dans le respect des cultures, des traditions et des réglementations locales, des minorités et des peuples indigènes. Il collaborera activement avec les communautés afin de trouver des solutions aux difficultés rencontrées et adoptera rapidement des mesures d'atténuation. Il s'engage parallèlement à soutenir le tissu productif local en priorisant l'emploi de personnel et de fournisseurs locaux, ceci afin de contribuer de manière significative au développement socio-économique des régions dans lesquelles il opère, conformément à l'engagement pris par SapiSelco srl.

Forces de sécurité privées ou publiques

À l'instar de SapiSelco, le fournisseur ne doit pas faire appel à des forces de sécurité privées ou publiques en vue de protéger son projet d'entreprise si, en raison d'un manque de formation ou de contrôle de la part de l'entreprise, l'utilisation des forces de sécurité peut entraîner des violations des droits de l'homme.



ENVIRONNEMENT

L'engagement de SapiSelco srl en matière d'éthique d'entreprise ne se limite pas aux relations avec les personnes, mais couvre également ce que nous estimons être le devoir de chacun : protéger l'environnement dans lequel nous vivons et opérons, la crise climatique et le réchauffement de la planète étant des défis mondiaux qui exigent une action concrète et responsable de la part de chaque acteur social.

SapiSelco srl a défini et mis en œuvre des mesures techniques et organisationnelles en vue de prévenir la contamination du sol et des eaux souterraines causée par les processus de production ou la manipulation de produits chimiques, ainsi que pour éviter toute pollution causée par les eaux usées et les déchets.

Depuis 2002, SapiSelco srl gère efficacement un système de management de l'environnement en concentrant sa politique environnementale (disponible sur www.sapiselco.com) sur le respect des réglementations environnementales et la prévention de la pollution, l'optimisation de l'utilisation des ressources et le développement de produits respectueux de l'environnement.

Les fournisseurs sont à leur tour tenus de gérer et d'améliorer leurs performances environnementales en réduisant les impacts liés à leurs produits et services dans une perspective de cycle de vie conformément au principe de prévention : au-delà du respect des exigences légales, ils sont invités à prévenir, réduire et atténuer toute forme de pollution environnementale (air, eau, sol, nappes phréatiques, etc.), ainsi qu'à prévenir les incidents environnementaux et à procéder rapidement aux opérations de récupération et de remise en état le cas échéant.

Les principaux objectifs devraient être les suivants :

- Neutralité carbone : réduction des émissions via l'adoption de mesures favorisant la décarbonation de l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- Efficacité énergétique : optimisation et réduction de la consommation d'énergie via l'amélioration des processus de production et l'utilisation des dernières technologies disponibles sur le marché ;
- Qualité, consommation et gestion de l'eau : réduction de la consommation d'eau, réutilisation et recyclage efficaces de l'eau via traitement responsable des rejets d'eaux usées conforme aux réglementations en vigueur ;
- Qualité de l'air : les fournisseurs doivent surveiller les émissions qui contribuent à la pollution de l'air, les réduire au minimum et, dans la mesure du possible, les éliminer ;
- Gestion responsable des produits chimiques : les fournisseurs doivent identifier, minimiser ou éliminer l'utilisation de substances réglementées dans les processus de production et les produits finis afin de garantir la conformité à la réglementation ;
- Circularité : les fournisseurs doivent promouvoir des systèmes en boucle fermée en soutenant l'utilisation de ressources naturelles durables et renouvelables, en réduisant les déchets (en particulier les déchets dangereux) et en renforçant la réutilisation et le recyclage ;
- Bien-être animal : les fournisseurs doivent respecter les cinq libertés animales définies par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) en matière de bien-être des animaux. Aucun animal ne devrait être élevé et tué aux seules fins de son utilisation dans un produit ;
- Biodiversité, utilisation des sols et déforestation : les fournisseurs doivent protéger les écosystèmes, en particulier les zones clés pour la biodiversité concernées par leurs activités, et éviter toute déforestation illégale conformément aux réglementations internationales et aux recommandations de l'IUCN ;
- Qualité des sols : le cas échéant, les fournisseurs doivent surveiller et contrôler leur impact sur la qualité des sols afin d'en prévenir l'érosion, la dégradation des nutriments, l'affaissement et la contamination ;

- Émissions sonores : le cas échéant, les fournisseurs doivent surveiller et contrôler les niveaux de bruit industriel afin d'éviter toute pollution sonore.



Santé et sécurité

Bien qu'elle ne dispose pas d'un système de gestion de la sécurité certifié, le service de prévention et de protection de SapiSelco srl veille à ce que les activités soient menées dans le respect total des réglementations en vigueur en appliquant, lorsqu'elles sont disponibles, les technologies les plus avancées afin de préserver la santé des travailleurs, et a mis en place la politique de santé et de sécurité suivante.

SapiSelco srl est fermement convaincue que le succès sur le marché est inévitablement lié à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs et de ses visiteurs.

L'entreprise s'engage pour cela à garantir un environnement de travail sûr et sain de la façon suivante :

- *conformation aux exigences légales et autres exigences volontaires ;*
- *recours à des profils hautement qualifiés tels que le Responsable de la prévention et de la protection de la sécurité et le Médecin du travail pour l'évaluation **régulière et continue des risques**, afin d'**identifier et analyser** les **dangers** potentiels découlant de l'activité professionnelle ;*
- *élimination des risques et, lorsque cela n'est pas possible, réduction de ces derniers au minimum en fonction des connaissances acquises grâce au progrès technique ;*
- *respect des **principes ergonomiques** dans l'organisation du travail, dans la conception des lieux de travail, dans le **choix des équipements** et dans la définition des **méthodes de travail et de production**, notamment afin de réduire les effets sur la santé que comporte un travail monotone et répétitif ;*
- *utilisation limitée des **agents/substances chimiques, physiques et biologiques** sur le lieu de travail en privilégiant l'utilisation de substances non dangereuses ;*
- *priorité accordée aux **mesures de protection collective** par rapport aux mesures de protection individuelle, tout en fournissant tous les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés et en veillant à ce que les travailleurs reçoivent la formation nécessaire à leur utilisation et à leur entretien ;*
- ***contrôles de santé** des travailleurs selon un programme de surveillance périodique ciblé ;*
- ***information et formation** adéquates et continues des travailleurs en leur fournissant des instructions compréhensibles ;*
- *promotion de la **consultation** et de la **participation** des travailleurs et de leurs représentants en vue d'une **amélioration continue** ;*
- *attribution des rôles, des responsabilités et des autorités au sein de l'organisation ;*
- *mesures d'urgence à mettre en œuvre en cas de **premiers secours, de lutte contre l'incendie, d'évacuation des travailleurs** et de danger grave et immédiat via simulation des scénarios possibles identifiés dans l'évaluation des risques ;*
- *utilisation de **panneaux d'avertissement** et de **panneaux de sécurité** ;*
- ***entretien régulier** des locaux, équipements et installations, et en particulier des dispositifs de sécurité des machines conformément aux instructions des fabricants et aux réglementations techniques ;*
- *gestion précise et rapide de tous les **accidents et blessures** conformément à la réglementation en vigueur, en enquêtant puis en éliminant ou atténuant immédiatement les causes possibles.*

SapiSelco srl s'engage à créer un environnement de travail sécurisé et sain, en promouvant une culture de la sécurité et de la prévention afin de poursuivre l'objectif ZÉRO ACCIDENT. Toutes les mesures de sécurité, d'hygiène et de santé identifiées ne doivent entraîner aucune charge financière pour les travailleurs.

Le fournisseur doit s'engager à agir comme le fait SapiSelco srl, en protégeant son personnel contre les risques sur le lieu de travail. Il doit adopter toutes les mesures de précaution nécessaires, appliquer les normes et réglementations nationales et internationales en matière de santé et de sécurité, ainsi que les exigences contractuelles applicables. Le

fournisseur doit également gérer les sous-traitants et la chaîne d'approvisionnement en appliquant l'approche responsable qui caractérise la gestion de la santé et de la sécurité.



VIE PRIVÉE, PROTECTION DES DONNÉES ET SÉCURITÉ

Dans le cadre de ses activités, SapiSelco srl recueille un nombre important de données personnelles et d'informations confidentielles, qu'elle traite dans le respect de toutes les lois applicables dans sa juridiction et des meilleures pratiques en matière de confidentialité et de respect de la vie privée.

SapiSelco srl s'est engagée à former périodiquement son personnel sur cette question et a mis à la disposition de l'ensemble du personnel le document « Manuel de sécurité », lequel expose toutes les règles et les comportements à respecter pour se conformer à l'ensemble des obligations législatives. Ce document identifie également le responsable du traitement des données et le Délégué à la Protection des Données (D.P.O.), qui effectue périodiquement des audits afin de vérifier le respect des règles établies.

Toutes les parties prenantes (fournisseurs, clients, etc.) reçoivent un avis de traitement des données décrivant la manière dont SapiSelco srl traitera les données personnelles de l'intéressé.



MÉCANISME DE PLAINTES - SIGNALEMENTS

SapiSelco srl a mis en place une plateforme électronique pour la réception, la gestion, l'analyse et le traitement des signalements d'infraction aux règles de comportement prescrites par le Code, accessible depuis le site :

<https://sapiselcosrl.whistleblowingweb.it/#/>

La procédure garantit le plus haut degré de confidentialité et de discrétion dans le traitement des signalements et protège les lanceurs d'alerte contre tout type de représailles en préservant leur anonymat, sous réserve d'obligations de loi spécifiques.

Les collaborateurs, agents et fournisseurs sont tenus de signaler toute violation potentielle dont ils ont eu connaissance selon les modalités prévues par la procédure. Des mesures appropriées seront prises conformément au droit applicable en cas de signalement manifestement infondé et utilisé à des fins d'avantages par le lanceur d'alerte.

La gestion et la vérification du bien-fondé des circonstances exposées dans le signalement sont confiées à l'Organisme de Surveillance, lequel agira selon des principes d'impartialité et de confidentialité et effectuera toutes les actions jugées appropriées afin de résoudre les conflits ou violations de droits signalées.